



CANADA

Débats du Sénat

3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE • VOLUME 147 • NUMÉRO 60

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le rapport sur l'aide au développement officielle du Canada

Questions de

l'honorable Claudette Tardif

Le mercredi 27 octobre 2010

LE SÉNAT

Le mercredi 27 octobre 2010

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

LE RAPPORT SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT OFFICIELLE DU CANADA

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, au début d'octobre 2010, le gouvernement a déposé à la Chambre des communes le deuxième rapport sur l'aide au développement officielle du Canada, conformément à la nouvelle Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle. Encore une fois, le gouvernement a opté pour la sous-déclaration et une mise en œuvre minimale de la nouvelle loi sur l'aide publique canadienne.

• (1400)

En vertu de la loi, tous les ministres responsables de l'aide au développement officielle sont tenus de confirmer que les fonds versés au titre de l'aide au développement et les programmes élaborés sous leur autorité respectent les trois critères suivants : ils contribuent à la réduction de la pauvreté, ils tiennent compte des points de vue des pauvres et ils sont compatibles avec les normes internationales en matière de droits de la personne.

Tout comme le rapport de 2008-2009, le rapport de 2009-2010 ne reflète pas, encore une fois, l'esprit et l'objet de la loi. Il ne fait qu'énumérer les activités entreprises au moyen de l'aide publique au développement. Il n'analyse pas de façon méthodique en quoi ni pourquoi les activités entreprises grâce aux ressources pour l'aide au développement respectent les trois critères.

Pourquoi le gouvernement de madame le leader refuse-t-il de fournir une analyse méthodique en profondeur afin de prouver, comme le ministre le prétend, que les trois critères stipulés dans la loi sont respectés?

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : Je remercie madame le sénateur de sa question. Ces dernières années, tant le ministre des Affaires étrangères que la ministre de la Coopération internationale, qui est en charge de l'ACDI, ou le ministre d'État des Affaires étrangères (Amériques) se sont dignement acquittés de leurs fonctions de ministres. En ce qui concerne la ministre Oda et notre financement, les sénateurs savent pertinemment que nos engagements internationaux se fondent sur des principes bien établis.

Nous avons rendu l'aide internationale canadienne plus efficace et mieux ciblée; nous l'avons davantage axée sur les résultats et nous avons amélioré la reddition de comptes qui s'y rattache. Les fonds distribués par l'ACDI vont à des programmes qui s'attaquent directement à la pauvreté dans les pays en développement. En agissant de la sorte, les sommes consacrées au travail sur le terrain, c'est-à-dire aux efforts qui donnent les meilleurs résultats, peuvent être plus élevées. Les Canadiens s'attendent à ce que l'argent destiné à l'aide internationale aille à des projets qui s'adressent directement aux plus vulnérables de ce monde.

En ce qui concerne la question de madame le sénateur et les détails qu'elle me demande, je vais me renseigner sur nos programmes d'aide auprès des ministères concernés.

Le sénateur Tardif : Je remercie madame le leader de bien vouloir vérifier les renseignements demandés.

J'ai cependant une question complémentaire : aux termes de la même loi, l'ACDI et les autres ministères responsables de la

distribution des fonds officiels d'aide au développement doivent consulter les organisations de la société civile, les pays en développement et les institutions multilatérales au sujet de la mise en œuvre de la loi.

Or, voilà que le nouveau programme d'aide bilatérale destiné à une vingtaine de pays a été créé par la ministre responsable de l'ACDI sans que la société civile ne soit consultée d'aucune façon. Ce n'est qu'un autre exemple de la manière dont le gouvernement fait fi de ses propres lois. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de suivre ses propres principes de consultation, et quand se décidera-t-il à expliquer ses politiques, ses stratégies et ses programmes d'aide au développement aux Canadiens de manière transparente et responsable?

Le sénateur LeBreton : Je crois que ni les programmes ni les intentions de la ministre responsable de l'ACDI, l'honorable Bev Oda, ne laissent planer le moindre doute. Nous avons toujours clairement affirmé, comme je le disais tout à l'heure, que nous ciblerions mieux la manière dont nous dépenserions l'argent destiné à l'aide internationale. Nous avons clairement identifié les pays qui seraient ciblés. Nous avons clairement énoncé la stratégie que nous entendions adopter pour rendre cette aide plus efficace. Tous les projets financés par l'ACDI, qu'il s'agisse de programmes géographiques, multilatéraux ou de partenariat, ont été évalués en fonction de ces normes, et c'est à la lumière de cette évaluation que l'ACDI décide, avec toute la diligence raisonnable voulue, quels projets seront acceptés et lesquels seront rejetés.

L'ACDI reçoit beaucoup de demandes. L'agence ne peut pas financer tous les programmes qui font l'objet d'une demande de fonds. C'est pourquoi le ministre a énoncé franchement et clairement la politique du Canada, qu'il s'agisse de ne plus lier l'aide alimentaire ou d'injecter l'argent directement dans les pays qui en ont le plus besoin. Nous avons accru considérablement le montant de notre contribution, particulièrement en Afrique, mais dans d'autres régions également.

Le gouvernement précédent avait une politique différente, mais le gouvernement actuel possède sa propre politique. Elle est efficace. Les fonctionnaires de l'ACDI font en sorte que l'argent durement gagné par les contribuables et payé sous forme d'impôts arrive bel et bien là où sont les besoins, c'est-à-dire aux très pauvres et à ceux qui sont visés par les questions de santé maternelle. L'argent arrive à ces gens et n'est plus distribué comme il l'était auparavant, c'est-à-dire sans savoir s'il parvenait aux gens qui en ont le plus besoin.

Le sénateur Tardif : Honorables sénateurs, la question en est une de manque de consultations. La loi exige qu'il y ait des consultations et il n'y en a pas eu.

On lit également dans le rapport que l'approche des droits de la personne de l'ACDI fondée sur le principe dit « ne pas nuire » était minimaliste et inadéquate et n'abordait que dans une perspective très restreinte les obligations que lui impose la loi envers les droits de la personne. Pour que ses programmes soient cohérents avec les normes internationales sur les droits de la personne, l'agence devrait être capable de démontrer qu'elle peut raisonnablement s'attendre à ne pas nuire. Se contenter de déclarer que l'agence respecte ses obligations à l'égard des droits de la personne ne suffit pas pour que les Canadiens comprennent comment ses programmes et stratégies lui permettent de respecter ces obligations.

Quelles mesures le gouvernement prendra-t-il pour s'assurer que tous les ministres et toutes les agences fixent des normes exemplaires pour ce qui est de la production des rapports sur l'aide versée et sur la mise en œuvre des programmes?

Le sénateur LeBreton : Le gouvernement produit à l'intention des Canadiens des rapports qui établissent que nous gérons l'argent durement gagné qu'ils paient en impôt et que nous versons sous forme d'aide. Comme je l'ai déjà dit, les Canadiens s'attendent à des résultats. Ils veulent savoir que leurs impôts améliorent les choses. Le sénateur ne pense pas comme nous, mais notre plan inclut une aide bilatérale ciblée sur 20 pays; le déplacement sur le terrain de davantage de ressources et de pouvoirs, comme cela se doit; l'établissement de priorités, comme la sécurité alimentaire, les enfants et les jeunes et la croissance économique; et, comme je l'ai déjà mentionné, aucune aide ne sera liée à partir de 2013. Comme le sait également le sénateur, l'aide alimentaire n'est pas liée.

Récemment, aux Nations Unies, le premier ministre a annoncé notre nouvel engagement de 540 millions de dollars sur trois ans à l'égard du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Environ 61 p. 100 des ressources de ce fonds sont consacrées à la lutte contre le VIH-sida, 24 p. 100 à la prévention et

au traitement du paludisme et 15 p. 100 à la lutte contre la tuberculose.

Notre gouvernement est fier de son engagement et du fait que nous sommes parvenus à doubler notre aide à l'Afrique en 2008-2009, soit un an plus tôt que prévu. Par ailleurs, l'Afrique reçoit 67 p. 100 de l'aide alimentaire que nous envoyons à l'étranger.

L'initiative menée par le Canada visant à sauver un million de vies, lancée par le premier ministre en Afrique en 2007, a permis de former 20 000 travailleurs de la santé et de distribuer 640 000 moustiquaires de lit imprégnées d'insecticide. De plus, environ 80 p. 100 des sommes réservées à l'initiative en matière de santé maternelle et infantile sont destinées à l'Afrique subsaharienne.

L'honorable sénateur ne partage peut-être pas les mêmes opinions en matière de politique. En tant que gouvernement, nous croyons avoir une responsabilité envers ces pays et à l'égard des contribuables canadiens, et je crois que le gouvernement est sur la bonne voie. De nombreux pays nous ont dit que nos efforts soutenus produisent effectivement des résultats.